



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Valeur du point d'indice des agents publics des CCI

Question écrite n° 45402

Texte de la question

Mme Sophie Mette attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'augmentation de la valeur du point d'indice des agents publics des CCI. Pour rappel, le point d'indice des fonctionnaires a évolué de 0,6 % deux fois en onze ans. Le point d'indice des agents publics des CCI est, lui, bloqué depuis 2010. Cette situation, doublée d'une inflation croissante et de la hausse des prix des carburants, touche le pouvoir d'achat des agents des CCI. En réaction, les représentants CFDT de la CCI de Nouvelle-Aquitaine demandent à ce que les chambres de commerce et d'industrie figurent dans le décret d'application de la loi de finances rectificative afin que l'augmentation du point d'indice vienne au moins compenser l'inflation. Elle lui demande quelle réponse peut être apportée à cette revendication.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45402

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2022](#), page 2912

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)